



Mairie de  
Saint-Martin-de-Belleville



## Le développement durable à Saint-Martin-de-Belleville

**Klébert Silvestre, maire adjoint - chargé des dossiers environnement et urbanisme**

**Céline CUVET, responsable environnement, Mairie de Saint-Martin-de-Belleville**



**VALLÉE DES BELLEVILLE**

- Sélection d'itinéraires motos, VTT et piétons
  - Sélection de sections piétons, décrits page précédente
- |  |             |  |       |
|--|-------------|--|-------|
|  | Curiosité   |  | Faune |
|  | Pastorale   |  | Flore |
|  | Via Ferrata |  | Pêche |

# Saint Martin de Belleville

- Superficie : 161,79 km<sup>2</sup>
- 2913 résidents
- Capacité touristique : 55 000 lits
- 3 stations de ski :
  - Saint Martin de Belleville (1450 m)
  - Les Menuires (1850 m) - 1963
  - Val Thorens (2300 m) - 1974
- 22 villages

# La charte de développement durable des stations

Décembre 2007 : adhésion à la charte de développement durable des stations de montagne mis en place par l'ANMSM et Mountain Riders

*La charte s'intéresse à toutes les thématiques environnementales et sociales – zoom sur l'énergie*

**Gestion des déchets, gestion de l'eau, protection de la nature, agriculture, transport, énergie, social,....**



# La charte de développement durable des stations

## LES MOTIVATIONS

- 2006 : embauche d'une responsable environnement
- Relation entre la responsable environnement et Mountain Riders
  - Journées de nettoyage de printemps - fédérateur sur les aspects environnementaux
- Relation avec « Demain vivre aux Belleville », association très active sur les dossiers environnementaux dans la vallée des Belleville
  - Journée en DD en station avec REEMA + Mountain Riders
- Volonté politique du maire et des élus



# La charte de développement durable des stations

## LA MISE EN PLACE

Mars 2008 : élection des nouveaux élus

Mise en place d'un groupe de travail composé d'élus, acteurs socio-pro, associations, habitants... les acteurs de la vallée

Organisation de réunions, mise en place du plan d'actions pour la charte DD



# La charte de développement durable des stations

## CE QUI EN A DECOULE d'un point de vue énergétique

2008-2009 : bilan carbone

2008-2009 : Audit énergétique global des bâtiments communaux

Depuis 2010 : campagne de rénovation des bâtiments publics, construction d'une crèche BBC, renovation d'une ancienne habitation pour la maison du tourisme en THPE.

## LE SUIVI

Comité local de la charte - 2 fois / an

Travail sur des fiches action avec mise en place d'indicateurs de suivi



# Nos engagements

## « bâtiments - énergie »



- **Bâtiments de meilleure performance**
  - ✓ Campagne de rénovation : 2 bâtiments par an
  - ✓ Rénovation d'une habitation en maison du tourisme en THPE
  - ✓ Construction d'une crèche BBC à 1400 m alt
- **Sensibilisation des utilisateurs des bâtiments publics**
- **Sensibilisation des copropriétés à la rénovation**
- **Incitation financière des particuliers, copropriétés, entreprises**
- **Développement des énergies renouvelables : solaire, bois**
- **Éclairage public : illumination en Leds, détecteur d'intensité lumineuse couplé à des éclairages, développement des éclairages moins consommateurs, réglage de chauffage, ...**
- **Évolution du PLU avec critères énergétiques / performance**

# La mise en oeuvre

*Important pour la commune  
d'être moteur pour inciter*

- Campagne de rénovation des bâtiments publics suite à l'AEG
- Rénovation et construction avec recherche de performance
- Énergies renouvelables dans nos bâtiments (solaire, bois, ...)

# Les actions d'incitation

- Pour tous les acteurs de la commune : Subventions pour la mise en place d'énergies renouvelables
- Pour certaines copropriétés : Aide de 20% pour la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments
- Pour toute nouvelle construction augmentation du COS de 20% si installation d'énergies renouvelables ou bâtiment performant

*Panneaux pour chauffe-eau solaires  
(logements sur Val Thorens, ...)*



*Chaudière à bois (bowling de Val  
Thorens, maison du tourisme, crèche...)*



**Klébert SILVESTRE**, maire adjoint chargé  
des dossiers d'urbanisme et d'environnement

**Céline CUVET**, Responsable Environnement

04 79 08 94 30

[environnement@mairie-smb.com](mailto:environnement@mairie-smb.com)

